

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 septembre 2023

POUR LE PLEIN EMPLOI - (N° 1528)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AS817

présenté par
M. Dharréville et M. Monnet

ARTICLE PREMIER

Supprimer les alinéas 10 à 11.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La rédaction de ces alinéas laisse présager de la définition de nouvelles catégories des demandeurs d'emploi dont on peut s'interroger sur quelles seront ses finalités. D'autant que le texte prévoit un arrêté conjoint du ministre chargé de l'emploi et du ministre chargé des solidarités dans un risque de confusion, une fois encore, de ce qui relève d'une part d'une prestation sociale et d'autre part d'un revenu de remplacement assurantiel. Telles sont les raisons pour lesquelles les auteurs de cet amendement demandent la suppression de ces alinéas.